



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 6 janvier 2025

Conseil municipal : solidarité nationale, finances, tranquillité publique, santé et environnement

La solidarité avec la population de Mayotte après le passage du cyclone « Chido »

Après le passage du cyclone « Chido » à Mayotte le samedi 14 décembre 2024, cyclone qui a causé des dégâts catastrophiques avec plusieurs dizaines de morts et un paysage totalement dévasté, l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de France a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir les victimes et aider les communes sinistrées.

Sensible aux drames humains causés par le cyclone le plus intense à frapper Mayotte depuis plus de 90 ans, la commune de Valence tient à apporter son soutien et à exprimer sa solidarité à l'égard de tous les habitants du 101^e département français.

Elle souhaite participer à l'élan de solidarité qui se met en place pour contribuer à venir en aide aux personnes en détresse et délogées, mais aussi à la reconstruction des infrastructures sévèrement touchées.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'apporter son soutien à la population de Mayotte en faisant **un don d'un montant de 10 000 € qui sera versé à l'Association des Maires de la Drôme (AMF 26)** qui se chargera ensuite de répartir l'ensemble des dons reçus des communes drômoises auprès d'associations françaises agréées et engagées sur place.

Un budget 2025 responsable et ambitieux pour transformer la ville

Ce lundi 6 janvier 2025 en séance du conseil municipal a lieu le vote du budget primitif.

Après le rapport d'orientations budgétaires voté le 18 novembre dernier, le budget primitif est la seconde étape qui concrétise les orientations de la municipalité pour l'année à venir.

Le budget primitif 2025, voté ce lundi, marque une étape décisive dans la mise en œuvre des projets structurants portés par la municipalité.

Ce budget, à la fois responsable et ambitieux, reflète la volonté de poursuivre la transformation de Valence tout en maintenant une gestion rigoureuse des finances publiques.

La municipalité, en anticipant les mesures à venir susceptibles d'impacter les collectivités locales, a intégré dans ses prévisions les éventuelles conséquences financières.

Cette gestion prévoyante permet à la Ville de conserver un équilibre budgétaire tout en menant à bien ses grands projets.



CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 / 06 28 79 81 45 – emilie.gay@mairie-valence.fr

valence.fr    



Un cadre budgétaire maîtrisé et durable

Grâce à une gestion rigoureuse et à l'optimisation des financements, aucun emprunt n'a été mobilisé en 2023, permettant une réduction du niveau d'endettement.

En 2024, un recours ponctuel à l'emprunt a été engagé pour financer la réhabilitation thermique des écoles, avec un prêt mobilisable fin 2024 ou début 2025.

Pour 2025, le budget prévoit :

- **90 M€ de dépenses de fonctionnement, dont 85 M€ de dépenses réelles** en hausse contenues par la maîtrise des charges d'énergies et en prenant en compte les évolutions de masse salariales de rémunérations, de cotisations mais également de mesures sociales portées par la collectivité ;
- **58 M€ de dépenses d'investissement dont 49 M€ de dépenses d'équipement**, ce qui reste à un niveau élevé traduisant l'aboutissement des projets avec pour enjeu l'ambition continue de transformer la Ville, de la faire rayonner et d'accroître son attractivité.

2025 : transformer Valence et renforcer son attractivité

L'année 2025 marque une phase active des investissements du mandat, avec un objectif clair : poursuivre la transformation de Valence, renforcer son attractivité et améliorer le cadre de vie des habitants.

Les priorités budgétaires mettent en lumière les principaux domaines d'action :

- Éducation : 6,03 M€ pour achever les travaux des écoles Abel et Bayet, complétant les rénovations réalisées dans d'autres écoles depuis 2020 (Michelet, Rigaud, Langevin, Freinet).
- Sport : 4,3 M€ pour finaliser le pôle de glisse urbaine, le gymnase Pierre Mendès-France et poursuivre les études pour le stade Pompidou.
- Nature en ville : 4 M€ pour intensifier la végétalisation, lutter contre les îlots de chaleur, dont 0,3 M€ spécifiquement pour le centre-ville.
- Aménagement urbain : 1,45 M€ pour achever les travaux de la place de la Liberté et lancer ceux des Jardins de la Cathédrale, projets emblématiques du renouveau urbain de Valence.
- Mobilités douces : 3,5 M€ pour le développement du Plan Vélo Intercommunal, en faveur des déplacements actifs et durables.
- Sécurité : 0,4 M€ pour poursuivre l'installation et la maintenance de systèmes de vidéoprotection.

Un budget tourné vers l'avenir

Avec ce budget 2025, la municipalité affirme son engagement à transformer Valence tout en préservant une gestion budgétaire exemplaire. Chaque projet traduit une volonté d'offrir aux habitants une ville moderne, durable et accueillante, où la qualité de vie et l'attractivité restent des priorités.

Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2025

Depuis 10 ans, comme le Maire et sa majorité s'y étaient engagés à leur arrivée, les taux communaux d'imposition n'ont pas augmenté.

Cette année encore, la municipalité ne veut pas pénaliser les ménages en modifiant leur situation fiscale.

Ainsi, les taux d'imposition des trois taxes directes locales sont fixés comme suit pour 2025 :

- Taxe d'habitation : 17,20 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,68 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 48,23 %.

Le principe d'indemnisation de la collectivité par les auteurs d'incivilités et de dégradations de voie publique

La Ville de Valence subit chaque année **des milliers de dégradations volontaires ou involontaires de ses infrastructures, de son mobilier urbain et de la domanialité publique.**

Dès lors que le responsable d'un dommage au bien communal est identifié, le Service commun des Assurances initie des recours directs afin d'obtenir une indemnisation. Dans ce cadre, la Ville est parvenue à recouvrer 14 575 € en 2020, 44 458 € en 2021, 47 522 € en 2022, 21 115 € en 2023 et 17 886 € cette année, soit **un total de 145 556 € sur les quatre dernières années.**

D'autres incivilités ou petits actes de délinquance de voie publique, pénalement répréhensibles, sont toujours commis au préjudice exclusif de la Ville et donc du contribuable valentinois sans jamais inquiéter leurs auteurs, en raison de la **difficulté à mettre en œuvre une réponse pénale adaptée.**

Par incivilités et dégradations volontaires, la Collectivité vise les comportements inciviques ou infractionnels qui altèrent l'usage normal des infrastructures (inter)communales, le mobilier urbain ou l'espace public, et **qui engendrent des coûts résultant du nettoyage, de la réparation ou remise en état des biens communaux.**

Avec le vote de la cette délibération en séance du conseil municipal, sur la base des constatations établies par les agents assermentés, la Ville de Valence pourra **constater les incivilités ou dégradations volontaires** contre les biens ou l'environnement, **identifier les auteurs de ces faits, établir la matérialité des dégâts et du préjudice subi** ainsi que le chiffrage des coûts mobilisés par la commune afin de remettre le domaine public en état, **informer l'auteur identifié** des faits qui lui sont reprochés, **lui octroyer un délai de 15 jours** lui permettant de faire valoir ses observations avant de lui notifier la décision de la collectivité et enfin **établir un titre de recette afférent à la remise en état du domaine public.**



Le Contrat Local de Santé 2025-2027 de la Ville de Valence

La Ville de Valence développe depuis plus de 100 ans **une politique de santé ambitieuse et diversifiée** (création dès 1921 d'un bureau municipal d'hygiène !).

De son côté, **l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes**, qui pilote la santé sur l'ensemble de la région, a adopté, en juin 2018, le projet régional de santé pour les 10 prochaines années.

Le Contrat local de santé (CLS) de Valence décline ce projet de santé au plus près des habitants et de leurs besoins en matière de santé.

Le premier CLS, qui couvrait la période allant de 2012 à 2017, avait donné lieu à **la mise en place d'actions phares au service de la santé des Valentinois** (ouverture de la Maison relais santé au sein du pôle santé de la ville pour accompagner les personnes atteintes de maladies chroniques, création d'un Conseil local en santé mentale, ouvertures de maisons de santé de proximité et centre santé jeunes pour les 16-25 ans).

Le 2^e CLS, qui couvrait la période de 2019 à 2023, a permis de déployer **des actions et activités variées malgré la pandémie, de développer fortement le travail en coopération et de construire des réponses adaptées** (ancrage de la thématique santé mentale dans la société, développement des compétences des professionnels et collectifs de travail, prise de conscience des ressources individuelles et familiales, adaptabilité des usagers).

Durant l'année 2024, les travaux d'évaluation du 2^e CLS et d'élaboration avec les acteurs du territoire ont permis de **construire les orientations et les termes du nouveau Contrat Local de Santé (CLS-3) de Valence pour la période 2025-2027.**

Qu'est-ce qu'un contrat local de santé ?

Le CLS a pour objectif de mettre en œuvre une politique régionale de santé au plus près des besoins locaux de façon à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il doit permettre d'agir sur des problèmes ciblés, dans un cadre fixé par le Projet régional de santé (PRS) Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, avec des acteurs volontaires pour mieux prendre en charge la santé des habitants (Code de la santé publique).

Les travaux collectifs d'élaboration de ce contrat et le diagnostic partagé ont mis en **lumière l'importance d'identifier et d'agir sur les déterminants de santé**, qui influencent, isolément ou simultanément, l'état de santé d'une personne ou plus largement d'une population selon le concept « Une seule Santé » promue par l'Organisation Mondiale de la Santé et déclinée via le Réseau Français des Villes Santé.

Ce nouveau Contrat Local de Santé s'articule selon 2 axes transversaux et 3 axes stratégiques :

- AXE TRANSVERSAL 1 : **AMENAGER un cadre de vie favorable** à la santé et résilient au changement climatique.
- AXE TRANSVERSAL 2 : **COORDONNER les différents acteurs** du territoire.
- AXE STRATEGIQUE 1 : **INFORMER les acteurs et les habitants** sur la santé globale, la santé environnementale et les perturbateurs endocriniens.
- AXE STRATEGIQUE 2 : **PREVENIR en agissant sur les déterminants de santé**
- AXE STRATEGIQUE 3 : **SOIGNER par l'accès aux droits et aux soins pour tous.**

Sous réserve de l'approbation du conseil municipal, le CLS-3 sera conclu et signé par 16 acteurs locaux : la Ville de Valence, l'ARS Auvergne Rhône-Alpes, la Préfecture de la Drôme, l'Education Nationale, le Conseil Départemental de la Drôme, Valence Romans Agglomération, le Centre Communal d'Action Sociale de Valence, Valence Romans Habitat, Valence Romans Mobilité, Valence Romans Eau, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme, la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme, le Centre Hospitalier de Valence, le Centre Hospitalier Drôme-Vivarais, l'Hôpital Privé Drôme-Ardèche et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Grand Valence.

Les signataires confirment, par cet engagement commun, leur volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population, dans le respect des compétences propres à chacun.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des axes routiers communaux

Soucieuse d'assurer un environnement sain à ses habitants, la Ville de Valence est dotée d'un service dédié à la santé et à l'environnement qui étudie, conseille, contrôle, mène des actions de prévention et œuvre notamment à **l'amélioration des nuisances sonores sur le territoire.**

En matière de **nuisances générées par les transports**, la Ville de Valence dispose d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), **outil d'action pour prévenir et si possible réduire les effets des nuisances sonores** aux abords des voies dont le trafic est supérieur à 8 000 véhicules par jour.

Le projet de révision de ce PPBE sur la période 2024-2029 a été mis à la disposition des Valentinois du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024, conformément au Code de l'Environnement.

Concernant les actions réalisées ces 10 dernières années et mentionnées dans les précédents PPBE, on retrouve notamment les items suivants :

- **Aménagements de réduction de vitesse ;**
- **Amélioration de l'attractivité des transports en commun ;**
- **Développement de l'auto partage ;**
- **Prise en compte des Points Noirs Bruits ;**
- **Développement d'actions en faveur des mobilités actives.**



Les efforts entrepris par la commune pour réduire les nuisances occasionnées par les sources de bruit affectant le territoire vont se poursuivre pour les 5 années à venir avec :

- Le développement d'actions en faveur des **mobilités actives** ;
- Le développement de la **voiture partagée** ;
- **L'amélioration de l'attractivité** et le développement des **transports en commun** ;
- Le développement des **véhicules électriques** et des bornes de recharges ;

- L'intégration de la **dimension acoustique** dans les outils de planification existants ;
- L'**élargissement de la zone 30** dans un périmètre à définir.

Le PPBE, sous réserve de son approbation en séance du conseil municipal, sera transmis sous forme de résumé à l'État afin d'être **envoyé au niveau européen** (s'agissant d'une directive européenne) ; et **publié sur valence.fr** à destination des Valentinois, jusqu'à la prochaine révision.

Le belvédère de la future zone humide des Iles dénommé Michèle Rivasi

Une zone humide est apparue entre le parc des Trinitaires et le parc de l'Épervière à Valence, en raison d'un double contexte : d'une part, un espace situé en contrebas d'un canal naturel qui fait partie du large réseau de canaux de Valence et d'autre part, une dégradation des berges d'un canal et l'installation de barrages naturels par des ragondins et des castors. Cette zone humide a été caractérisée et est actuellement en cours de délimitation, en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Ce secteur se trouve dans un vaste réseau d'espaces naturels (ENS en cours de classement) et non urbanisés (dont une zone agricole) de près de 19 ha en cœur de ville. Cet espace était initialement voué à être urbanisé à l'exception du parc des Trinitaires (7ha) dans le cadre du précédent PLU voté en décembre 2013, avec à la clé la construction de 350 nouveaux logements.

Consciente de l'intérêt naturel et environnemental du secteur et des conséquences irréversibles d'une telle urbanisation et soucieuse de ne pas bouleverser l'équilibre écologique de cette zone humide apparue en 2019 et utilisée activement par des castors comme zone de nourrissage, la révision du Plan Local d'Urbanisme en 2022 a acté le classement du secteur des Iles en zone naturelle, le rendant inconstructible dans sa quasi-totalité.

Une mise en valeur écologique et simple va ainsi pouvoir être réalisée. De plus, les services de la Ville travaillent au **classement de cette zone humide en ENS et en refuge pour oiseaux** afin de protéger et mettre en valeur ce patrimoine naturel en milieu urbain.

Dans le courant de l'année 2026, une coulée verte piéton/vélo de faible largeur et en stabilisé, permettra de traverser le boisement limitrophe uniquement en mobilité douce, et de s'approcher de la zone humide.

Un platelage en bois avec une plateforme d'observation devrait voir le jour dans ce même projet : c'est **ce belvédère destiné à l'observation d'une faune et d'une flore particulièrement remarquables qu'il est proposé de dénommer Michèle Rivasi**, la famille ayant donné son accord après avoir été sollicitée.



Combattante écologiste et militante dans l'âme, Michèle Rivasi (1953-2023) était **une figure de l'action collective en faveur de l'environnement et de la préservation de nos ressources depuis la fin des années 1980.**

Succédant en 1997 à Patrick Labaune au siège de député de la 1^{re} circonscription de la Drôme pour un mandat de 5 ans au Palais Bourbon, elle fut tour à tour conseillère départementale de la Drôme, vice-présidente du Département puis élue municipale de Valence de 2008 à 2014 en tant qu'adjointe au maire puis conseillère municipale dans la majorité de l'époque, enfin, élue d'opposition de 2014 à 2020. Entre 2009 et 2020, elle honora le mandat de députée française au Parlement européen.